

Saisir des OD analytiques déséquilibrées - Ne fonctionne pas - En attente

Le but de la saisie des OD analytiques déséquilibrée est de modifier la comptabilité analytique sans modifier la comptabilité générale. C'est le cas quand un traitement analytique est démarré en cours d'exercice. En effet, il n'y a pas de reprise automatique des écritures déjà passées depuis le début de l'exercice.

Par défaut, les écritures sont toujours modifiables tant qu'elles ne sont pas validées. Généralement, pour les écritures générales, la validation a lieu lors de la clôture de l'exercice. Mais elle est toujours effectuée pour les écritures automatiques (par exemple, celles de la GRH).

Dans ce cas, les codifications analytiques sont liées à la codification de la comptabilisation des TH en ESAT ou des salariés de l'Entreprise Adaptée (voire des travailleurs sociaux qui sont affectés à l'ESAT ou ventilés comptablement sur l'ESAT). Il est possible de modifier les codifications dans la fiche contrat (y compris rétroactivement) mais cela suppose de régénérer les écritures comptables.

En fonction des règles internes de la structure ou des droits utilisateurs, cette possibilité n'est peut-être pas active. De ce fait, quand la comptabilité analytique est incorrecte, il convient de passer des OD analytiques pour la corriger.



Saisie
analytique

L'accès s'effectue par le menu Gestion Comptabilité et le bouton Saisie Analytique

Dans l'exemple qui suit, l'établissement créé une nouvelle comptabilité analytique Salaires chargés.

Modification d'un traitement analytique

Etablissement : AEMO
 Section : AEMO

Traitement Désignation
 SALC Salaires chargés

Reprise des à nouveaux

Codes Comptes Applications

Code	Libellé
1	Direction Encadrement
2	Administration Gestion
3	Services généraux
4	Restauration
5	Socio-Educatif
6	Paramédical
7	Médical
8	Autres fonctions

Les postes analytiques sont les catégories de l'annexe 13, tableau des effectifs, du compte administratif.

La consultation de la balance analytique présente un écran vide. En effet, les écritures du mois courant (avril 2024) ne seront intégrées qu'au traitement des charges d'avril. Il faut donc saisir les 3 mois antérieurs.

Accueil Gestion des traitements analytiques Consultation analytique x

Balance analytique

Traitement analytique : Période

SALC Salaires chargés 12 du 01/01/2024 au 31/12/2024

Compte	Total

